

ETE

A l'approche de l'été, la municipalité met en place son accueil de loisirs à destination des enfants de 4 à 15 ans du lundi 27 juillet au vendredi 21 août.

Les inscriptions en pratique :

- Possibilité d'inscription des enfants à la semaine
- Service de garderie (matin de 8h à 9h et soir de 17h à 18h)
- Service de cantine
- Inscription en mairie, 6 Place Dewambrechies le :
 - **Mardi 16 juin à partir de 18h**
 - **Mercredi 24 juin à partir de 14h30**
 - **Jeudi 18 juin à partir de 18h**

Le tarif est calculé en fonction des revenus.

Les pièces à fournir à l'inscription :

- Le quotient familial (photocopie de la déclaration CAF)
- La fiche sanitaire (à retirer en mairie)
- Le paiement (prévoir un chèque pour l'inscription et un pour la garderie/cantine)
- Une photocopie des vaccinations mis à jour (carnet de santé)
- Un certificat médical attestant la non contre-indication à la pratique d'activités physiques et sportives
- Le brevet de natation

Au programme : grands jeux, tournois sportifs, piscine, randonnées, kermesse, activités manuelles, camping...

La municipalité propose à l'ensemble des enfants de participer à un mini-séjour. C'est une occasion pour votre enfant de gagner en autonomie, de se faire de nouveaux amis, de découvrir des activités étonnantes, de s'initier à la vie en collectivité.

Un premier séjour du 29 au 30 juillet pour les enfants de maternelle (3 ans à moins de 6 ans) et du 30 au 31 juillet pour les enfants du Cp au Ce1.

Il se déroulera au sein du Haras de La Neuve Forge à Anor, situé en plein cœur du parc naturel de l'Avesnois.



Les enfants seront accueillis dans de très bonnes conditions (hébergement en dur, salle à manger, cuisine équipée, espace de jeux...)

Au programme : jeux de pleine nature, randonnée pédestre, découverte du milieu équestre, activités sportives...) Un séjour du 3 au 5 août pour les enfants de Ce2 à Cm1 et du 5 au 7 août pour les enfants du Cm2 au collège (jusqu'à la 3^{ème}).

Il se déroulera au camping "La Falaise" à Equihen-Plage. Il est situé à 150 m de la plage entre Boulogne-Sur-Mer et Le Touquet.



Son cadre verdoyant, ses équipements et sa vue imprenable sur la Côte d'Opale en font un lieu de détente pour un séjour agréable.



Attention :

En prévision de la sortie de fin de centre qui se déroulera en Belgique, vous trouverez ci-joint les prérogatives liées à la validation d'une autorisation de sortie de territoire. Notamment l'obligation que votre enfant possède une carte d'identité.

Information : www.service-public.fr

L'enfant qui voyage à l'étranger sans être accompagné de l'un de ses parents doit être muni des documents suivants :

- *Original du formulaire cerfa n°15646*01 d'autorisation de sortie de territoire signé par la personne titulaire de l'autorité parentale*
- *Pièce d'identité valide du mineur : carte d'identité ou passeport accompagné éventuellement d'un visa si le pays de destination l'exige (à vérifier en consultant [les fiches pays du site diplomatie.gouv.fr](http://les.fiches.pays.du.site.diplomatie.gouv.fr))*
- *Photocopie de la carte d'identité ou passeport du parent signataire. Le titre doit être valide ou périmé depuis moins de 5 ans (si le parent n'a pas l'autorité parentale : carte professionnelle ou copie d'un titre d'identité valide de la personne titulaire de l'autorité parentale)*

N'hésitez pas dès à présent à réaliser les démarches sur le site :

<https://passeport.ants.gouv.fr/Services-associes/Realiser-une-pre-demande-de-carte-nationale-d-identite-CNI>

pour réaliser la carte d'identité de votre enfant.